



Argumentaire concernant le taux de TVA pour l'hébergement: Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme

De quoi s'agit-il?

- Depuis 1996, le taux spécial de TVA, actuellement de 3,8 %, s'applique aux prestations d'hébergement pour une durée limitée. Il a été prolongé par la suite jusqu'à fin 2027.
- Lors de la session d'été 2024, Esther Friedli (CE, UDC) et Philipp Bregy (CN, Le Centre) ont déposé en parallèle au Conseil des États et au Conseil national une motion demandant le maintien du taux pour l'hébergement au-delà de 2027. Ces objets ne précisent pas s'il doit s'agir à nouveau d'une prolongation limitée dans le temps ou d'une inscription définitive dans la loi.
- Dans sa réponse, le Conseil fédéral souligne que l'hébergement ne dépend plus du taux de TVA applicable à l'hébergement et qu'à partir de 2028, les recettes fiscales supplémentaires potentielles, d'environ 270 millions de francs, sont déjà prévues dans le budget.
- La motion d'Esther Friedli sera traitée le 7 mai 2025 lors de la session spéciale du Conseil national.
- La motion de Philipp Bregy n'est pas encore à l'ordre du jour.

Quelles sont nos demandes principales?

- Le taux de TVA pour l'hébergement doit être maintenu. La question de savoir comment et pour quelle période il doit être conservé n'est pas abordée dans le cadre des deux motions.
- Une prolongation enverrait le bon signal pour la branche de l'hébergement et l'ensemble du tourisme. En effet, ceux-ci sont pénalisés par leur caractère d'exportation du fait qu'ils ne peuvent pas être délocalisés.



Assurer l'avenir du tourisme suisse et maintenir la compétitivité

Le taux de TVA réduit de 3,8 % pour les prestations d'hébergement est indispensable afin de promouvoir la compétitivité du tourisme suisse. Sans lui, la branche se trouverait désavantagée. Lors de son introduction en 1996, le Conseil fédéral a souligné que la Confédération «[...] peut fixer, par la voie législative, un taux inférieur de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour certaines prestations touristiques fournies en Suisse, pour autant que des étrangers consomment une large part de ces prestations et que la situation concurrentielle l'exige». Avec environ 55 % d'hôtes étrangers, le tourisme est le cinquième secteur d'exportation de la Suisse. La Confédération «n'avait pas pour but de privilégier le tourisme, mais au contraire de reconnaître le caractère assimilable aux exportations des prestations touristiques».

Contrairement aux secteurs d'exportation classiques, les prestations de services ne peuvent pas être délocalisées à l'étranger ni déduites de l'impôt préalable. De plus, comme la plupart des prestations préalables sont acquises au niveau régional, les effets des fluctuations des taux de change sont particulièrement importants. En tant que secteur à forte intensité de main-d'œuvre, le tourisme ne peut réagir à une appréciation du franc que par des économies de coûts limitées. Le taux applicable à l'hébergement est donc un moyen efficace de compenser les coûts élevés en Suisse et de garantir l'attrait du pays en tant que destination de voyage. Le taux de TVA pour les prestations d'hébergement ne peut en aucun cas être considéré comme une simple subvention pour la branche.

La branche a besoin de stabilité en période d'incertitude

La force du franc, les tensions géopolitiques et la volatilité des marchés pèsent lourdement sur le tourisme suisse et la branche de l'hébergement. La demande des voyageuses et voyageurs d'affaires et de loisirs en provenance d'Europe et des principaux marchés éloignés, comme les États-Unis, deuxième marché de provenance le plus important, est mise à rude épreuve. En ces temps incertains, l'hébergement a plus que jamais besoin de conditions-cadres fiables pour être en mesure de planifier et d'investir. Le taux de TVA réduit y contribue de manière décisive.

Compétitivité internationale grâce à une imposition équitable

Un coup d'œil sur les pays européens voisins montre que les taux de TVA réduits pour les prestations d'hébergement sont la norme. Tous les États membres de l'UE, à l'exception du Danemark, appliquent un tel taux. Dans la plupart des cas, celui-ci correspond au quart ou à la moitié du taux normal. Une augmentation du taux pour l'hébergement au niveau du taux normal nuirait fortement à la compétitivité de la branche suisse de l'hébergement et entraînerait un désavantage par rapport aux pays voisins.



Aujourd’hui déjà, la charge qui pèse sur la branche est élevée en comparaison internationale. Il convient de comparer le rapport entre le taux normal et le taux pour l’hébergement et non les taux absous. Ces derniers n’ont qu’une pertinence limitée en raison des différences entre les assiettes, structures et systèmes fiscaux. En revanche, le rapport entre les taux permet une comparaison internationale plus adéquate. Il indique si la charge pesant sur une branche est relativement plus ou moins lourde en Suisse qu’à l’étranger, ce qui est décisif pour la compétitivité. Avec les taux actuels, la Suisse se situe dans la moyenne européenne, comme le montre le tableau ci-dessous.

Pays	Taux normal	Taux pour l’hébergement	Part du taux normal
Allemagne	19 %	7 %	36,8 %
Italie	22 %	10 %	45,5 %
Suisse	8,1 %	3,8 %	46,9 %
France	20 %	10 %	50 %
Autriche	20 %	10 %	50 %

Ne pas mettre en péril le tourisme durable

Aujourd’hui déjà, la Suisse compte parmi les destinations touristiques les plus chères. Genève affiche les prix les plus élevés d’Europe. En Allemagne ou en Autriche, une nuitée coûte deux fois moins cher qu’en Suisse. La force persistante du franc contribue à ce phénomène. Les hôtes des pays voisins comme l’Allemagne et l’Italie sont particulièrement sensibles aux changements de prix. Le choc du franc en 2015 avait déjà entraîné un net recul des nuitées en provenance de ces marchés. Une hausse du taux de TVA risque de voir cette évolution se reproduire, avec de graves conséquences pour la demande venant des marchés voisins. Cela serait clairement en contradiction avec la stratégie touristique de la Confédération, qui promeut un tourisme durable.

Protéger la création de valeur et les emplois

L’hôtellerie génère chaque année un chiffre d’affaires de plus de dix milliards de francs et offre environ 80 000 emplois. Un relèvement du taux de TVA grèverait non seulement directement l’hôtellerie, mais aussi l’ensemble de la chaîne de création de valeur touristique, avec ses nombreuses branches en amont et en aval. La restauration, les offres de loisirs, les entreprises de transport et d’autres secteurs qui dépendent indirectement du tourisme seraient touchés par ces pertes économiques.

Bien que la branche de l’hébergement ait enregistré un nombre record de nuitées en 2023 et 2024, on ne peut mesurer le succès uniquement à l’aide de cet indicateur. Le taux



d'occupation par établissement, la marge contributive par nuitée ou encore le bénéfice brut d'exploitation sont des indicateurs plus importants. Ces chiffres clés brossent un tableau moins optimiste de la branche, qui lutte contre la hausse des coûts et la baisse des marges.

Arguments financiers relativisés sur le long terme

En augmentant le taux de TVA, le Conseil fédéral table sur des recettes supplémentaires de 270 millions de francs par an. Ces recettes à court terme pour le budget fédéral pourraient toutefois être réduites à néant par des pertes économiques à long terme. La hausse des prix des nuitées entraînera un recul du nombre d'hôtes et donc une baisse des revenus dans le secteur du tourisme, qui provoquera à son tour une diminution des recettes fiscales pour la Confédération.

Le tourisme étant souvent le principal secteur économique dans les zones alpines, cela risque en outre d'entraîner une hausse des dépenses fédérales dans les régions autrement structuruellement faibles. Le bilan global viendrait relativiser fortement les recettes supplémentaires espérées. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 27, la Confédération a souligné que le problème se situait du côté des dépenses et non des recettes.

Sécurité de planification à long terme pour la branche

Depuis 1996, le taux de TVA pour les prestations d'hébergement est appliqué pour une durée limitée. Afin de garantir la compétitivité et la stabilité du secteur suisse du tourisme à long terme, il est essentiel de prolonger le taux pour l'hébergement au-delà de 2027. La sécurité de planification est un facteur clé pour les investissements et le développement du tourisme.

L'hôtellerie, la restauration et le tourisme participent aux efforts d'économie

La Confédération et le Parlement ont nettement réduit les subventions pour le tourisme dans les budgets fédéraux 2024 et 2025. Au vu des difficultés financières de la Confédération, le secteur du tourisme comprend cette décision. Tout le monde doit apporter sa contribution pour respecter le frein à l'endettement et stabiliser les finances publiques. Une augmentation massive de la TVA de 113 %, ou 4,3 points de pourcentage, au détriment de la branche de l'hébergement ne serait toutefois pas compatible avec la symétrie des sacrifices maintes fois réclamée.

Conclusion

Le taux de TVA de 3,8 % pour les prestations d'hébergement est essentiel pour l'avenir du tourisme suisse. Son renouvellement protège les emplois, promeut le tourisme durable et assure la compétitivité de la Suisse en tant que destination touristique. À long terme, renoncer au taux spécial nuirait tant à la branche de l'hébergement qu'à l'ensemble de l'économie suisse.